



**LE
TANGO
DE
DEMAIN**



**TANGO
3.0**

Parce que nous y avons vécu des moments festifs heureux, que nous y avons connu un mélange des genres harmonieux, nous y avons croisé des publics variés, de toutes les générations, écouté des musiques de toutes les époques, dansé toutes les danses, assisté à des spectacles inédits, nous souhaitons aujourd'hui, tou.te.s ensemble, imaginer et construire collectivement le Tango de demain.

Nous sommes attaché.e.s au symbole que constitue cette discothèque du 3^{ème} arrondissement, en plein cœur de Paris : elle est plus que centenaire et a traversé toutes les époques en restant un lieu festif populaire. Elle s'est ancrée ces vingt dernières années dans la dynamique inclusive LGBT du quartier du Marais.

Nous proposons que le Tango, endormi et menacé comme tant d'autres discothèques depuis le début de la crise sanitaire, soit collectivement repris en mains et vive une transition audacieuse, adaptée aux nouveaux enjeux sociétaux et écologiques.

La nouvelle version 3.0 du Tango, toujours ancrée dans le quartier de Paris Centre, sera à la fois collective, festive, culturelle et sociale. Sa gestion sera coopérative, démocratique, à lucrativité limitée. Son influence et sa visibilité pourra s'élargir grâce aux nouvelles techniques de visio diffusion.

Notre association sera chargée d'initier, d'accompagner et de soutenir le Tango 3.0. Elle représentera tous les publics qui ont fréquenté la discothèque au cours des ans, et mettra tout en œuvre pour perpétuer son esprit festif populaire. Notre objectif est de reproposez, dès la crise sanitaire surmontée, un lieu de lien social qui mixera diversité et convivialité, et qui sera géré dans l'intérêt de la collectivité.

LE CONTEXTE

Une salle menacée de disparition par la mise en vente de l'immeuble qui l'abrite

La discothèque LE TANGO à Paris est un des plus vieux dancings du centre de Paris, situé dans l'extrême nord du quartier du Marais. Cette salle qui a gardé son allure, avec son plancher en chêne, a été un bal musette jusqu'aux années 80, elle est ensuite devenue une boîte branchée « noire », temple des musiques du monde, pour enfin, au milieu des années 90, accueillir le bal gay et lesbien de LA BOÎTE À FRISONS.

Ainsi il colle à la peau de cette salle, patinée par le temps, une image d'un lieu festif convivial où se sont toujours croisés des publics divers, parfois marginaux. Plusieurs facteurs expliquent ce succès : sa situation dans une petite rue en plein centre de Paris, la dimension humaine de la salle, le maintien de son caractère populaire (il n'y a jamais eu de carré VIP au TANGO) et une programmation volontairement éclectique.

Ces vingt dernières années, c'est LA BOÎTE À FRISONS, société gérée par Hervé Latapie, qui a animé le lieu et l'a ancré dans la dynamique gay du quartier du Marais. En effet depuis janvier 1995 (date du premier bal musette interlope organisé au TANGO par le tout récent CENTRE GAY ET LESBIEN de l'époque), cette salle est devenue un lieu emblématique de la communauté LGBT : avec son bal gay et lesbien toutes les fins de semaine, mais aussi ses thés dansants associatifs le dimanche, ainsi que de très nombreux événements culturels (spectacles, débats, expositions, soirées événementielles...).

Aujourd'hui, la salle menacée de disparition à la suite de la mise en vente de l'immeuble qui l'abrite, pourrait être rachetée par la MAIRIE DE PARIS.

Voici donc une occasion unique de prolonger son histoire d'une nouvelle phase, encore plus flamboyante, puisque cette fois la gestion du lieu deviendrait à la fois collective et à visée d'intérêt général et non plus seulement commercial. Elle serait également ouverte toute la semaine.

LE PROJET

Une reprise en mains à quatre dimensions

Le TANGO 3.0 sera une structure commerciale alternative, qui assurera à la fois une rentabilité économique, et une mission culturelle et sociale.

COLLECTIF

Le lieu va être porté et géré par un collectif issu de la diversité. L'objectif est de continuer de mélanger les publics, pas seulement LGBT, et d'être inclusif. La gestion, à lucrativité limitée, sera menée par des personnes impliquées, ayant des expériences multiples et des compétences complémentaires.

FESTIF

La salle conserve son statut de discothèque, elle permet d'accueillir du public en journée et la nuit, dispose des équipements pour y faire la fête, en particulier d'y danser. Tout son agencement sera sauvegardé pour perpétuer la convivialité, le divertissement et le mélange des publics.

CULTUREL

La programmation de la salle permet une grande diversité d'expression artistique et culturelle. On peut y accueillir des spectacles, des expositions, des concerts, des causeries... Cette polyvalence sera développée, tous les usages de la salle seront favorisés et rendus possibles par sa gestion collective.

SOCIAL

Cette salle doit demeurer un lieu populaire, comme elle l'a toujours été, et ancrée dans son quartier. Toute sa programmation devra être réalisée pour offrir des activités abordables. Ainsi le statut de structure à lucrativité limitée permettra à des associations d'offrir des moments festifs à des publics n'ayant pas facilement accès aux établissements commerciaux.

LES ATOUTS DU LIEU (EN L'ÉTAT ACTUEL)

Une salle moyenne modulable, pouvant accueillir des usages variés

UNE DISCOTHÈQUE AVEC BAR ET PARQUET DE DANSE

La salle actuelle est en ordre de marche en mode discothèque, elle dispose des autorisations (dernière visite de la commission de sécurité le 18 février 2021), sonorisation et lumières en place. Bar équipé, machines à glaçons. Le parquet a été rénové en mai 2020. Toilette PMR.

Jauge officielle de 220 personnes, selon rythme de la rotation du public dans la nuit, capacité de 400 personnes environ.

UNE SALLE DE SPECTACLE

La salle est utilisable en mode spectacle, avec public assis. Ambiance cabaret possible avec boissons servies à table. Jauge de 80 à 120 personnes assises selon confort souhaité.

Possibilité de répétitions de spectacles, chorales, concerts.

UNE SALLE DE RÉCEPTION POUR ÉVÉNEMENTS

La salle se prête très bien à des réceptions, cocktails, réunions publiques, événements en tous genres (sans restauration). Elle peut aussi servir pour des cours de danse ou des séances de gymnastique de bien-être.

Ainsi nous pouvons imaginer pour cette salle une programmation variée, innovante, qui exploiterait pleinement les capacités de la salle jusqu'à ce jour sous exploitées :

- **On conserverait les soirées discothèques du week end**, bal commercial les vendredis et samedis soir, thé dansant associatif le dimanche.
- **Les autres activités en semaine seraient réparties entre utilisations plus ou moins régulières en journée** (cours de danses, activités de bien être, après-midi dansantes, répétitions de spectacles, événements associatifs...) **et une programmation des soirées accueillant du public** (fêtes, spectacles, concerts, réunions publiques...).

Caractéristiques techniques de la salle

REZ DE CHAUSSEE

Salle accueillant le public, accessible PMR. Equipement lumières et sonorisation. Bar.

SOUS-SOL

Cave pour réserves, stockage des boissons.

PREMIER ÉTAGE

Local technique avec armoire électricité, gradateurs lumières, salle de réserve matériel et système d'extraction d'air.

Possibilité de disposer d'un local bureau pour l'administration en conservant un des appartements de l'immeuble qui serait dédié à la salle (actuellement studio de 12 m² loué à Hervé Latapie, utilisé en bureau pour LA BOÎTE À FRISSONS).

LE RÉAMÉNAGEMENT POSSIBLE

Une modernisation du lieu pour s'adapter au monde de l'après Covid

Il sera nécessaire, en fonction des moyens financiers que nous pourrions mobiliser, d'effectuer un toilettage de la salle, et surtout de mettre en place les techniques permettant de diffuser des événements sur les réseaux sociaux.

La rénovation de la discothèque devra, tout en s'efforçant de conserver le caractère historique de la salle (son plancher piste de danse et les éléments datés de son décor), moderniser l'agencement, pour faciliter la circulation et les usages multiples du local, améliorer l'hygiène et l'aération, limiter la consommation d'énergie.

LA GESTION INNOVANTE

Une structure juridique coopérative (SCIC) pour gérer le lieu

Notre projet est d'avoir une activité commerciale dont l'objectif n'est pas à but lucratif. Certes nous voulons être rentable, mais pas pour maximiser notre profit, pour faire vivre un projet collectif, assurer une autonomie financière, et perpétuer au sein du quartier ce lieu festif, au service de toute la population.

Nous souhaitons également que toutes les parties prenantes de la vie du TANGO soient associées et impliquées dans la gestion du lieu : les salariés qui vont travailler et donc faire tourner la structure, les usagers du lieu, qui seront à la fois le public qui fréquentera les soirées et autres activités, mais aussi les associations, compagnies de théâtre, artistes avec qui nous travaillerons. Enfin nous pourrions avoir des partenaires très divers, que ce soient des soutiens financiers privés ou publics, des médias ou des acteurs de la vie locale.

La SCIC, société coopérative à intérêt collectif, est la structure juridique qui va nous permettre de fonctionner selon cette éthique collective que nous souhaitons établir :

- **Il s'agit d'une coopérative**, c'est-à-dire d'une mise en commun d'associés qui dans une SCIC sont de trois types : les producteurs (essentiellement les salariés mais aussi possiblement des prestataires indépendants), les usagers (bénéficiaires du projet, essentiellement notre public fréquentant le lieu), et enfin un troisième type « autre » (associations partenaires, comité de soutien, collectivité locale, sponsors...).

- **La gouvernance de la société est démocratique** : selon le principe de la coopérative, un individu égale une voix. Ce n'est pas le montant de son apport qui détermine le pouvoir, les décisions se prennent en assemblée générale selon un système de vote préalablement défini dans les statuts.

- **L'entreprise est à lucrativité limitée** : c'est-à-dire que l'essentiel du résultat financier de l'entreprise reste dans l'entreprise, où il peut être réinvesti. La part du résultat qui peut être distribué aux sociétaires est très limitée. Le but de l'entreprise est d'être au service du projet commun et non pas des actionnaires.

La constitution de la SCIC pourra débiter par un vaste appel à contribution financière afin de constituer une trésorerie et de financer des travaux et équipement nécessaires avant la réouverture de la salle.

La gestion quotidienne du lieu sera assumée par une petite équipe de salariés (4 à 5 personnes maximum), le fonctionnement courant et notamment l'encadrement des événements et des activités sera confié de préférence à leurs organisateurs (associations, compagnies, sociétés, individus). Le reste du personnel sera modulable selon les soirées et événements, salariés permanents pour les activités régulières comme la discothèque ou occasionnels pour les autres activités irrégulières. Le renfort des bénévoles est également possible pour certaines activités, notamment lors des événements organisés par des associations.

Collectif Tango 3.0

11 rue Au Maire 75003 Paris

TANGOPARIS.COM



**LE TANGO
DE DEMAIN**